

MAIRIE DE SAINT-MICHEL-MONT-MERCURE
COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2010

SEANCE PUBLIQUE

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} juin 2010 : le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2010 est adopté.

2 – Fixation des tarifs assainissement 2010-2011 : le conseil municipal vote les tarifs suivants (abonnement 2010/2011 : 40 €, prix des m3 consommés durant cette période : 1,06 € par m3, forfait d'eau pour les personnes disposant d'un puits : 35 m3). La facturation s'effectuera en deux fois en février et en août avec versement d'une moitié d'abonnement à chaque échéance. Par ailleurs, monsieur le Maire rappelle que par application des dispositions de la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, une redevance de 0,18 € par m3 sera prélevée sur la facture d'assainissement. La commune doit ensuite reverser cette redevance auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Cette redevance permettra de financer la modernisation des réseaux d'eaux usées.

3 – Participation de la commune de Saint Michel Mont Mercure aux dépenses d'investissement de l'école publique de La Flocellière : au vu du nombre important d'élèves michelais fréquentant l'école publique de La Flocellière, le conseil municipal donne son accord de principe au versement d'une participation aux dépenses d'investissement de cette école à compter de la rentrée 2010. Selon les premières simulations, le montant de cette participation serait de 4 673,43 euros à compter de la rentrée 2010.

4 – Participation de la commune à la mise en place de l'éclairage public dans le lotissement « Culminant 4 » : la commune de Saint Michel Mont Mercure participera à hauteur de 15 726 euros pour la mise en place de l'éclairage public dans le lotissement « Culminant 4 ».

5 – Déplacement d'un transformateur au lieu-dit Puy Bobet : le conseil municipal accepte de verser une participation de 3 360 euros relative au déplacement d'un transformateur au lieu-dit Puy Bobet. Celui-ci s'avère nécessaire dans le cadre d'un aménagement de sécurité du croisement entre la route communale menant à Puy Bobet et la route départementale 26.

6 – Effacement d'une ligne HTA rue de la corniche : au vu des travaux proposés par le SYDEV concernant l'enfouissement de la ligne HTA située au dessus de la rue de la corniche, un estimatif complémentaire a été demandé afin d'enfouir une autre partie de cette ligne HTA surplombant le lotissement des ajoncs.

7 – Contrat environnement rural (2010-2013) : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat environnement rural passé sur le canton de Pouzauges pour la période 2010-2013 et intégrant les actions suivantes : effacement et mise en place d'un nouvel éclairage public rue des tilleuls, effacement des réseaux téléphonique et d'éclairage public sur une partie des rues du rocher, des châtaigniers et du parc, travaux de génie civil du réseau téléphonique rue de la corniche, mise en place d'une piste mixte cycles-piétons (secteur du lac), réfection de la toiture de la mairie.

8 – Choix des entreprises chargées de l'aménagement d'un bureau à la mairie : le conseil municipal choisit les entreprises suivantes pour l'aménagement d'un bureau près de la maison des associations : lot n°1 (démolition béton) : Michel Girardeau (pour un montant de 4 537,67 euros TTC) ; lot n°4 (peinture sol) : Camille Vincendeau (pour un montant de 2 515,06 euros TTC). Une consultation sera relancée pour les lots n°2 (placo isolation menuiseries PVC) et 3 (électricité chauffage).

9 – Interventions musique et danse pour l'année scolaire 2010-2011 : le conseil municipal donne son accord pour la reconduction des interventions « musique et danse » en milieu scolaire pour l'année scolaire 2010/2011 et sollicite à ce titre une subvention auprès du conseil général de la Vendée.

10– Décisions modificatives : une décision modificative est nécessaire au budget communal afin de procéder à des passations d'écriture concernant la réalisation de travaux en régie et l'acquisition d'un ordinateur.

11 – Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal : les terrains pour lesquels le Maire n'a pas utilisé son droit de préemption urbain sont les suivants : AB 378 (pour une surface de 123 m²).

12 – Divers :

Urbanisation : le cabinet Kessler a rendu son rapport concernant les perspectives d'urbanisation pour les prochaines années.

Etude gérontologique : un questionnaire va être distribué aux personnes michelaises de plus de 70 ans afin de connaître notamment leurs éventuels souhaits en matière de structures d'accueil et d'hébergement.

Accueil église : l'accueil des touristes à l'église débutera le samedi 3 juillet.

Chantier de jeunes : un chantier de jeunes sera organisé à la maison de la vie rurale dans la semaine du 12 au 18 juillet 2010.

Voirie : en l'absence de date précise de commencement de travaux, la commune a décidé de résilier le marché passé avec la société Racaud en 2009 pour les travaux de voirie concernant la rue du terrier, la venelle du routin, la route de la Chambaudière.

Covoiturage : une réflexion est menée afin de dédier un espace aux personnes souhaitant garer leurs véhicules personnels pour faire du covoiturage.